



COMPTOIRS STRETTA™

Garantie limitée quatre-vingt-dix (90) jours

Bélangier Laminés ("BL") garantit à l'acheteur original ("Acheteur ") de comptoirs Stretta (le "Produit") que le produit est exempt de toute défectuosité que ce soit dans le matériel utilisé pour la fabrication ou la fabrication elle-même, pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'achat selon les termes, conditions et exclusions qui suivent.

Cette garantie limitée s'applique uniquement au produit dans son installation d'origine au Canada et n'est pas transférable et expire lors de la revente ou du transfert par l'acheteur.

Le seul et unique recours de l'Acheteur contre BL sera limité à la réparation ou au remplacement du Produit uniquement jugé défectueux ou au remboursement du prix d'achat du Produit défectueux uniquement, tel que déterminé par BL à sa seule discrétion. En aucun cas, la responsabilité maximale de BL ne dépassera le montant payé par l'acheteur pour le produit uniquement jugé défectueux.

Les frais et dépenses encourus suivants ne sont pas couverts par les dispositions de cette garantie limitée: (1) les frais de retrait, de fabrication et / ou de réinstallation du produit; (2) les frais d'expédition et de transport nécessaires pour retourner le produit à BL; (3) entretien normal; ou (4) pertes économiques.

Cette garantie limitée ne s'applique pas aux défectuosités ou dommages découlant de l'un des éléments suivants: (1) accidents, abus ou mauvaise utilisation; (2) exposition à une température supérieure à 93 ° C (200 ° F); (3) transformation ou installation incorrecte; (4) les dommages causés par l'humidité; ou (5) un mauvais entretien, y compris des dommages causés par des nettoyeurs abrasifs ou des produits chimiques agressifs.

AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE, N'EST ACCORDÉE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA QUALITÉ MARCHANDE, L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU LA CONTREFAÇON. EN AUCUNE CIRCONSTANCE, BL NE SERA RESPONSABLE DE TOUTE PERTE OU DOMMAGE RÉSULTANT DE L'ACHAT, DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER SES PRODUITS OU DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, PUNITIF, INDIRECT, ACCESSOIRE OU INDIRECT. AUCUN CONCESSIONNAIRE, DISTRIBUTEUR, FABRICANT, INSTALLATEUR, AGENT OU EMPLOYÉ DE BL N'A L'AUTORITÉ D'AJOUTER OU DE MODIFIER LES OBLIGATIONS OU LIMITATIONS DE CETTE GARANTIE LIMITÉE. CETTE GARANTIE SERA INTERPRÉTÉE EXCLUSIVEMENT EN VERTU DES LOIS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. BL SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉVISER OU DE RÉSILIER CETTE GARANTIE À TOUT MOMENT. SEUL LES PRODUITS ACHETÉS DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE CETTE GARANTIE JUSQU'À LA DATE DE TOUTE RÉVISION OU RÉSILIATION DE CETTE GARANTIE SERONT COUVERTS PAR CETTE GARANTIE.

Pour soumettre une réclamation dans le cadre de cette garantie limitée, contactez votre distributeur, revendeur ou fabricant d'origine dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut, mais en aucun cas plus de quatre-vingt-dix 90 jours après la date d'achat. Une preuve de la date d'achat pour la couverture sous cette garantie limitée est requise.